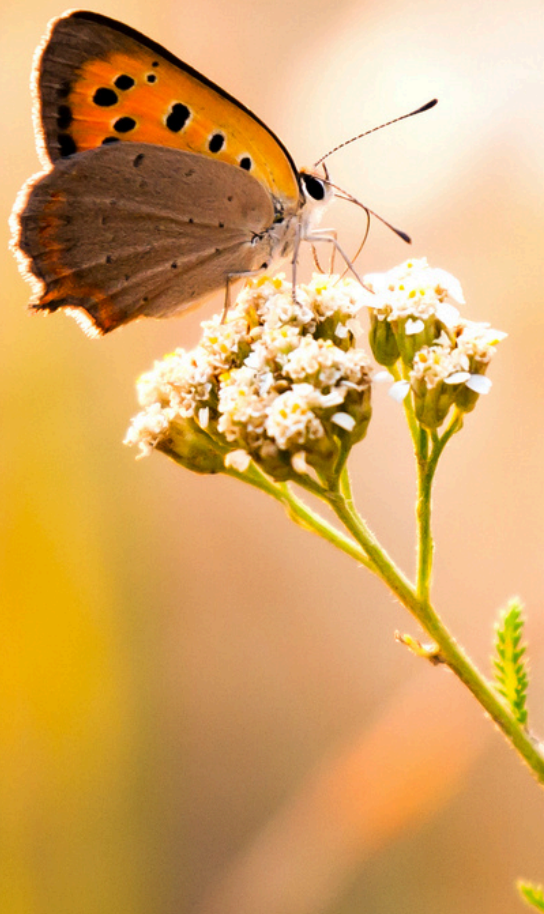


Guide pratique pour la création d'un refuge à papillons





Le projet

Tous les curieux de la nature ont pu constater que l'on observe de moins en moins de papillons, y compris dans nos jardins. En 2004, VivArmor Nature a développé le concept de création de refuges à papillons, afin de contribuer à la préservation de la diversité et de l'abondance de ces insectes.

Qui peut créer un refuge à papillons ?

Toute personne ou collectivité peut, si elle le désire, nous aider à contribuer à la protection des papillons.

Comment créer un refuge à papillons ?

Pour créer un refuge, rien de plus simple, il suffit :

1. De disposer d'un terrain même de petite dimension.
2. De respecter la charte mise en place par VivArmor Nature.



Charte pour la préservation des papillons



1. Créer et entretenir un espace de façon à fournir aux papillons les conditions favorables à la totalité de leur cycle biologique.

2. Conserver ou semer dans son jardin des plantes "hôtes" permettant aux chenilles des papillons de se nourrir.

3. Conserver ou semer dans son jardin des plantes "attractives" permettant aux papillons adultes de se nourrir.

4. Garder dans les jardins des refuges hivernaux pour certaines espèces de papillons.

5. Interdire sur la partie du terrain en "refuge" les traitements chimiques et utiliser des méthodes manuelles ou des produits utilisés en jardinage biologique (purin d'ortie ...).

6. Laisser si possible une partie du refuge en végétation naturelle (même quelques m² permettent de protéger quelques papillons) et ne faucher qu'à l'automne.



Application concrète de la charte



1. Concevoir et entretenir un espace de façon à fournir aux papillons les conditions favorables à la totalité de leur cycle biologique.

Il s'agit pour le propriétaire d'un refuge de permettre le développement des différents stades de vie des papillons en leur offrant :

Au minimum :

Un espace où sont présentes des plantes "hôtes", c'est-à-dire des espèces permettant aux papillons adultes de déposer leurs œufs et aux futures chenilles de se nourrir de ces plantes. En effet, certaines espèces peuvent être polyphages et, dans ce cas, les chenilles acceptent des plantes très différentes (plantes basses, feuilles d'arbres, etc.), mais au cours de leur développement, elles accepteront difficilement de changer de nourriture. D'autres espèces sont oligophages et vont accepter plusieurs plantes, généralement des plantes de la même famille. Certaines sont beaucoup plus difficiles car elles sont monophages et ne vont se nourrir que d'une seule espèce de plante.

Un espace où sont présentes des plantes "nourricières", c'est-à-dire des espèces permettant aux papillons adultes de se nourrir.

Si possible :

Un espace permettant aux papillons adultes de passer l'hiver (exemple : un mur ou un arbre pourvu de lierre).

2. Conserver ou semer dans son jardin des plantes "hôtes" permettant aux chenilles des papillons de se nourrir.

Ces plantes sont en général des plantes typiques de la région. En effet, un jardin peuplé d'espèces locales sera très attractif pour nos papillons armoricains. Voici une liste non exhaustive de ces espèces :

- Plantes herbacées : Choux, Violettes, Graminées, Trèfles, Géraniums sauvages, Chardon, Carotte sauvage, Ortie, Plantains, Fenouils, Lotiers...
- Arbustes : Genêt, Bruyères, Fusain, Ajoncs...
- Arbres : Noisetier, Prunellier, Saules...

3. Conserver ou semer dans son jardin des plantes ou des arbres attractifs permettant aux papillons adultes de se nourrir.

Il s'agit ici de fournir aux papillons adultes des plantes riches en nectar afin qu'ils puissent s'en nourrir. Voici une liste non exhaustive de ces espèces : Valériane, Marguerites, Trèfles, Saugé officinale, Centaurée, Coquelicot, Pétunia, Luzerne, Asters, Scabieuses... et en règle générale toutes les plantes à fleurs sauvages.

Le saviez-vous ? Le charmant "arbre à papillons" (*Buddleia davidii*) est classé parmi les espèces exotiques envahissantes (EEE) les plus préoccupantes au monde. Ces EEE concurrencent la flore locale et participent à sa régression. Il faut donc éviter d'en planter et, pour les pieds déjà installés, il convient de couper les fleurs fanées avant qu'elles ne fassent des graines.

4. Garder dans les jardins qui en possèdent du lierre sur les arbres ou certains murs, il apporte un refuge hivernal pour certaines espèces de papillons.

Les papillons passent l'hiver sous forme d'œufs, de chenilles, de chrysalides ou d'adultes. Garder du lierre dans les jardins qui en possèdent constitue un lieu d'hivernage privilégié, notamment pour le papillon appelé « Citron ».

5. Interdire sur la partie du terrain en « refuge » des traitements chimiques et utiliser des méthodes manuelles ou des produits utilisés en jardinage biologique.

Les engrais ou les pesticides s'accumulent dans les organes des chenilles et entraînent leur mort, on ne peut donc pas associer préservation des papillons et traitements chimiques.

6. Laisser si possible une partie du refuge en végétation naturelle et ne faucher qu'à l'automne.

Les herbes « folles » constituent en général les espèces les plus adaptées à la préservation des papillons. Il est bon, si vous ne souhaitez pas que l'ensemble de votre refuge en soit couvert, d'en laisser toute de même quelques m². En effet, une petite surface d'ortie remplira pleinement son rôle de plante « hôte » pour plusieurs espèces de papillons. Concernant la fauche, passer la tondeuse sur la partie du terrain en refuge avant l'automne peut être un vrai désastre pour le succès de la reproduction des papillons. En revanche, un entretien à la fin de l'automne est tout à fait envisageable.



Mise en place d'un refuge



Si vous désirez contribuer à la préservation des papillons en créant un refuge chez vous, c'est simple : il vous suffit de nous renvoyer la fiche ci-contre. Vous recevrez ensuite une attestation de création dans laquelle vous vous engagez à respecter la charte pour la préservation des papillons.

Si vous le souhaitez, nous pouvons vous fournir un panneau à installer dans votre terrain afin de signaler la présence de votre refuge (format A4 imprimé et plastifié en interne).

Bibliographie

Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles - Tristan Lafranchis - Collection Parthénope

Tous les papillons de France et d'Europe - P.Whalley et R.Lewington - Collection Octopus

Guide des chenilles d'Europe - D. Carter chez Delachaux et Niestlé

Sauvons les papillons - Blab, Ruskstul, Esche, Holzberger, Luquet aux éditions Duculot

Guide des fleurs sauvages - R. Fitter, A. Fitter et M. Blamey, éditions Delachaux et Niestlé



Fiche à renvoyer pour la création d'un refuge à papillons

Nom du propriétaire :

Adresse postale :

Téléphone :

E-mail :

Adresse du refuge (si différente) :

Type de terrain (description sommaire) :

Surface approximative :

Date et signature :



VivArmor Nature
18 C rue du Sabot – 22440 Ploufragan
02.96.33.10.57
contact@vivarmor.fr
www.vivarmor.fr

Crédits photos : Canva

